

LOCALE

21/11/2021

La dénutrition en question au centre hospitalier du Quesnoy



Plusieurs ateliers ont été installés dans l'hôpital, pour mieux sensibiliser le public.

À l'occasion de la Semaine nationale de la dénutrition, le centre hospitalier organisait, vendredi, une journée de sensibilisation à destination du public et des professionnels.

LE QUESNOY.

Des stands étaient installés dans le hall de l'hôpital et Linda Tafouk, médecin nutritionniste nouvellement arrivée au centre hospitalier, accueillait le public. « Par le biais de cette action, nous espérons sensibiliser les gens au phénomène de la dénutrition, en particulier à l'hôpital où 30 % des patients qui y séjournent sont concernés. Il est important de comprendre ce qu'est la dénutrition, pour pouvoir intervenir au plus vite dès la perte de poids . »

Parmi les ateliers, on pouvait trouver celui de la complémentation orale, qui ne peut avoir lieu que sur prescription médicale : une solution censée apporter des calories et surtout des protéines supplémentaires aux repas. Il y avait celui du « manger main » mis en place pour aider à l'alimentation des personnes qui ont des difficultés à utiliser leurs couverts. On y trouvait des repas à structure souple qui vont être adaptés à la prise en main facile.

Un autre atelier traitait de la nutrition artificielle, celle-ci incluant la nutrition entérale par les voies digestives, qui va permettre d'apporter des solutions hyperénergétiques et hypercaloriques pour suppléer à l'alimentation, de même que la nutrition parentérale (par les veines), par le biais de laquelle on apportera un mélange spécifique permettant de couvrir les besoins nutritionnels non couverts par le patient lui-même.

Enfin, un dernier atelier était axé sur l'activité physique, car « nourrir ne suffit pas, ajoutait Linda Tafouk. Il faut également produire de la masse musculaire, et pour cela rien de tel que de pratiquer une activité physique adaptée. »

RENÉ HARBONNIER (CLP)

Il est important de comprendre ce qu'est la dénutrition, pour pouvoir intervenir au plus vite dès la perte de poids.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)